

# Journal des traducteurs Translators' Journal

## L'activité de la STIC en 1958

Jacques Paris et Émile-A. Boucher

---

Volume 4, numéro 1, 1er trimestre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061524ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061524ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

### Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

### ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

### Citer ce document

Paris, J. & Boucher, É.-A. (1959). L'activité de la STIC en 1958. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 4(1), 43–46. <https://doi.org/10.7202/1061524ar>

## L'ACTIVITÉ DE LA STIC EN 1958

### ¶ (Second rapport annuel du secrétaire)

La première année d'existence de la *Société des Traducteurs et Interprètes du Canada* (STIC) a bourdonné d'activité. La seconde, bien que moins spectaculaire, n'en a pas moins été active. En 1957, il s'agissait de poser des bases; en 1958, il fallait les consolider. Il y a deux ans, la STIC avait à se faire accepter du public; l'an dernier, elle devait poser les gestes d'une action plus concertée. L'action extérieure allait marquer la naissance de la Société; l'étude caractériserait sa seconde année.

Au cours de l'année terminée, la STIC a tenu quatre réunions générales. La première (31 janvier) élit le second Conseil de la Société, la deuxième (23 mai) fournissait aux membres l'occasion d'entendre M. Robert Gauthier, directeur de l'enseignement du français en Ontario, relater une expérience vécue dans cette province concernant l'enseignement d'une langue seconde, la troisième (25 octobre) présidait au lancement de *Stylistique comparée du français et de l'anglais* de MM. Vinay et Darbelnet, et la quatrième (12 décembre) se donnait pour objectif de préparer l'assemblée annuelle de janvier 1959 et se terminait par la célébration anticipée des Fêtes de Noël et de l'An.

L'âme dirigeante d'une société est son conseil d'administration. Le Conseil de la STIC, en 1958, s'est réuni sept fois. Ses assemblées ont été mises à profit pour admettre des membres, former des commissions ou comités dont il a réglé le travail, préparer les réunions générales et traiter des problèmes intéressant la Société et la profession de traducteur et d'interprète.

En 1958, comme en 1957, la *Commission d'admission* était constituée de MM. Henriot Mayer (président), Ephrem Boudreau et Jean-Paul Vinay. Ces commissaires ont abattu du bon ouvrage et, sur leur recommandation, le Conseil a accepté 23 nouveaux membres (16 titulaires), pour porter le total des membres à 194 (148 titulaires).

Les anciennes commissions des relations extérieures et du recrutement ont été fondues en une seule sous le nom de *Commission des relations extérieures*. M. Hervé Bernard en était le président et il était secondé par MM. Massué Belleau, Pierre Benoît, Donald Sinclair et Jacques Paris. Cette commission, lors des deux réunions qu'elle a tenues, a précisé le détail de ses fonctions, révisé le projet de convention visant à l'affiliation de la Société des Traducteurs et Interprètes d'Ottawa (STIO), — connue autrefois sous le nom d'Association Technologique de langue française d'Ottawa, — et tracé les plans d'un service de documentation.

La *Commission du Journal des Traducteurs*, formé de MM. Augustin Potvin (président), Louis Bilodeau, Louis Charbonneau, Laurent Clément et Donald Sinclair, a apporté une collaboration appréciable à la rédaction de la revue et assuré la distribution du *Journal* à tous nos membres.

Enfin, le Conseil a établi, durant l'année écoulée, quatre comités spéciaux : le premier pour étudier l'opportunité de décerner un titre de compétence à nos titulaires et les moyens pratiques d'y arriver, le deuxième pour enquêter sur le bien-fondé de certaines plaintes reçues concernant les traitements de certains groupes de traducteurs, et les troisième et quatrième pour étudier des vœux soumis par la Conférence des traducteurs tenue à Luxembourg les 30 et 31 mai 1958.

Le *Comité de compétence* (appelons-le ainsi pour abrégé), dirigé par M. Marcel Paré et composé de MM. Massué Belleau, Henriot Mayer et Jean-Paul Vinay, s'est posé quatre questions auxquelles il a répondu. A la première question : "Est-il opportun d'établir un titre de compétence pour les traducteurs et interprètes professionnels?", le comité a répondu affirmativement. A la deuxième : "Comment la STIC peut-elle atteindre ce but?", le comité a soutenu en réponse que la Société se devait d'établir définitivement des normes professionnelles propres à imposer au public le respect de la profession. Quant à la troisième

question : "Quels moyens la Société emploiera-t-elle pour faire reconnaître ses membres ?", le Comité est d'avis que la STIC devrait délivrer des cartes de compétence et autoriser leurs détenteurs à ajouter à leurs noms des initiales officielles. Enfin, à la dernière question : "Comment juger de cette compétence ?", le Comité a répondu en suggérant une Commission nationale qui déterminerait des normes et les appliquerait lors d'un examen obligatoire.

Le deuxième comité spécial, dit *des griefs*, devait être formé conjointement par la STIC, la STIO et le groupe des traducteurs de l'Institut professionnel du service public. Vu certaines circonstances, ce comité n'a pu encore siéger.

Deux comités avaient été chargés d'étudier, l'un le premier vœu de la Conférence des traducteurs de Luxembourg, l'autre le deuxième vœu.

Au premier vœu ainsi rédigé : "que les services administratifs des institutions intéressées prennent toutes dispositions en vue d'organiser entre elles et en collaboration avec la FIT et les organisations de traducteurs et interprètes internationaux et les établissements d'enseignement de la traduction, la coordination de leurs travaux lexicographiques, la centralisation, l'échange et la diffusion des documents ainsi établis", à ce premier vœu, dis-je, le comité d'étude, composé de MM. Hervé Bernard (président), Massué Belleau et Donald Sinclair, a répondu en suggérant : 1) que la FIT recommande aux sociétés nationales de traducteurs de s'abonner à toutes les publications des Nations Unies et des autres organismes internationaux qui ont trait aux questions de traduction et de terminologie, joignant à ladite recommandation la liste des publications de ce genre qui paraissent sous l'égide des Nations Unies; 2) que la FIT invite les sociétés nationales à lui transmettre les listes périodiques des nouveaux ouvrages de cette nature publiés dans leur pays respectif et qu'elle communique cette information à toutes les sociétés qui lui sont affiliées; 3) que les sociétés nationales de traducteurs et d'interprètes transmettent à leurs membres lesdites listes de publications.

Quant au second vœu à l'étude, il était ainsi rédigé : "que les institutions intergouvernementales et non gouvernementales coopèrent entre elles et avec les établissements d'enseignement de la traduction, la FIT et les organisations de traducteurs et interprètes internationaux pour mettre au point un programme de formation des candidats et qu'elles échangent des renseignements sur leurs méthodes et les résultats de leur expérience en matière de stages et de formation interne." Le rapport du comité chargé d'étudier ce vœu vient de nous parvenir et sera présenté au Conseil lors de la prochaine réunion.

Voilà en bref, le travail qui s'est fait au sein de la STIC au cours de l'année écoulée. Sans doute n'y trouvera-t-on pas d'action d'éclat, mais les projets en cours laissent entrevoir des résultats fort avantageux pour nos membres et pour la profession en général.

*Jacques PARIS*

## ¶ Discours de clôture du président de la STIC

*(M. Émile-A. Boucher) :*

Mes chers amis,

Dans quelques minutes, j'aurai déposé le harnais et je serai passé au rang d'ancien président.

Avant de céder la place à mon successeur, à qui je souhaite d'avance plein succès, je tiens à vous remercier de la confiance et de la collaboration que vous m'avez accordées au cours de la période difficile de fondation et pendant les deux années où j'ai eu, du moins de façon symbolique, la responsabilité de guider notre société nationale dans ses premiers pas.

Ces deux années ont été pour moi très précieuses. Elles m'ont enseigné de grandes leçons. Elles m'ont mis en contact plus étroit avec des collègues dont j'ai pu ainsi apprécier tout le mérite et tout le dévouement.

C'était la première fois, je crois, que les deux groupes de traducteurs canadiens, les fonctionnaires et les non-fonctionnaires unissaient véritablement leurs forces pour travailler ensemble au progrès de leur profession. Je puis dire que l'expérience a été heureuse et que ces deux dernières années augurent bien de l'avenir. Entre nos deux groupes, qui ont tous deux leurs prétentions, entre deux villes en particulier qui se réclament l'une de son titre de capitale nationale et l'autre de celui de métropole de notre beau pays, l'accord semble à peu près parfait. Il existe entre les deux une atmosphère de confiance et de respect mutuels et le traducteur a perdu toute impression de ne pas être chez lui dans un autre milieu.

C'est dans ce but d'union des efforts et des esprits que notre société a tenu l'an dernier et l'année précédente des assemblées générales à Ottawa et à Montréal. Il est à espérer que, le nombre de nos membres grandissant, elle pourra bientôt aller siéger dans d'autres villes canadiennes, notamment à Toronto.

Notre société n'aurait-elle réalisé que ce rapprochement que déjà elle aurait atteint une partie de son but et justifié son existence. L'année qui vient de se terminer a été moins spectaculaire que la précédente. Il s'est agi surtout de consolider les forces qui s'étaient réunies spontanément lors de la fondation de notre société. Je puis dire que le travail a été effectué avec succès. Les craintes exprimées par quelques-uns d'entre nous à la dernière assemblée annuelle, lorsque nous avons décidé de relever le chiffre de notre cotisation, se sont révélées sans fondement. Très peu de nos membres nous ont abandonnés et les vides ainsi créés ont été plus que comblés par de nouvelles recrues.

Parmi les raisons invoquées pour ce relèvement de la cotisation, il y avait la nécessité d'un abonnement collectif de tous nos membres au *Journal des Traducteurs*. Notre société a été exceptionnellement favorisée de trouver, sans avoir à le fonder, un organe de toute la profession. Cet organe a continué d'aller de l'avant grâce à la direction éclairée et au dévouement de M. Jean-Paul Vinay, homme qui a trop d'occupations diverses pour que nous puissions le réclamer en exclusivité mais que nous sommes heureux de compter comme vice-président et, donc, gagné à notre cause. Le *Journal* a connu des moments difficiles mais j'estime qu'il nous incombe de le maintenir et de le faire progresser. Il faudra sans doute en arriver à une délimitation de la responsabilité, puisqu'il est reconnu qu'une responsabilité trop divisée s'effrite et que là où tout le monde est responsable, personne ne l'est. Pourtant, une publication de ce genre ne peut être maintenue par les efforts d'un seul homme. Je puis ajouter que trois de nos membres seulement ont protesté contre cet abonnement collectif et obligatoire au *Journal des Traducteurs*.

L'an dernier, j'ai dit qu'une des tâches les plus urgentes de notre Société était de relever le prestige de la profession. Les besoins n'ont pas changé, non plus que les moyens. Il s'agit toujours, et il s'agira de plus en plus au fur et à mesure que notre profession deviendra mieux reconnue, d'améliorer la qualité de notre travail.

Dès qu'un corps de métier ou une profession s'organise, on a l'impression qu'elle vise avant tout à une augmentation de salaires ou de rémunération. Cette considération a été à peu près étrangère à la fondation de notre société. Il est cependant manifeste que nos membres se doivent de ne pas se faire entre eux une concurrence irraisonnable et de ne pas accepter des tarifs qui les forceraient à négliger la qualité devant la nécessité de produire un volume suffisant pour leur assurer une existence convenable. Ce serait desservir autant leur employeur qu'eux-mêmes et leurs collègues. Par ailleurs, ceux qui obtiennent des contrats intéressants ne doivent pas y voir une belle occasion de gagner vite une somme d'argent appréciable. Il ne faut pas oublier qu'un jugement passé sur l'un d'entre nous est un jugement qui atteint tout le corps professionnel.

Il existe encore chez les traducteurs une tendance trop prononcée à censurer les autres dans le grand public et surtout auprès d'employeurs unilingues. Rien n'est plus facile que de dresser un dossier imposant de modifications possibles à une traduction bien faite, surtout si on se contente, comme il arrive très souvent, de proposer des expressions équivalentes. Cette censure est non pas un moyen de se suppléer à un autre traducteur, mais le plus sûr moyen de prouver que les deux traducteurs en cause, de même que tous les autres, ne valent rien, et donc de tarir la source de la traduction. L'existence de notre société, qui nous permet

de nous mieux connaître et de nous mieux comprendre, contribuera sûrement à nous guérir de cette néfaste manie.

Notre société vise aussi à établir des moyens pratiques d'aider tous ses membres. Les présidents de nos diverses commissions vous présenteront tout à l'heure des comptes rendus de leur activité. Les progrès n'ont peut-être pas été aussi rapides que nous l'aurions tous désiré mais vous pourrez constater que nous avons déjà les embryons d'un ensemble de services visant à peu près tous les principaux aspects de la profession : formation de traducteurs, amélioration de leur travail grâce à des moyens de consultation et de renseignements, en particulier dans le domaine de la terminologie, et reconnaissance des traducteurs compétents. Notre société s'efforce de ne supplanter personne mais de collaborer avec tous et de coordonner leurs efforts.

L'année qui commence sera marquée par un congrès international de la traduction et par une assemblée générale de la F.I.T. en Allemagne. Notre société est déjà assurée d'un représentant à ces assises et je suis certain que nous serions tous heureux si le principal employeur de traducteurs au Canada, le Secrétariat d'Etat, y avait aussi son délégué ou observateur.

L'an prochain aussi un autre occupera ma place comme président. Pour vous exprimer tout le fond de ma pensée, ce n'est pas sans un certain serrement de cœur que j'ai cette année refusé de poser ma candidature. Toutefois, j'estime qu'il est toujours mauvais d'établir le principe de la permanence d'un président et qu'après deux années il est bon, dans l'intérêt de la société qu'on veut servir, de céder sa place à d'autres, de façon à faire pénétrer de nouvelles énergies et de nouvelles idées.

Encore une fois, je vous remercie de votre confiance et de votre collaboration et je dois ajouter que si la tâche, parfois difficile, a toujours été agréable c'est grâce aux personnes que vous avez choisies pour former vos conseils précédents. S'il m'est permis de donner un exemple de l'harmonie, du bon esprit et de l'émulation dans la concorde qui doivent exister entre nos membres et ceux de toute la profession, je puis dire : "Inspirez-vous de vos deux conseils". A eux et à tous, encore une fois : Merci.



## **RUBRIQUE DE LA STIO**

**(Société des traducteurs et interprètes d'Ottawa)**

Les récents remaniements apportés à l'équipe du *Journal des Traducteurs*, — qui permettent tous les espoirs, ayant absorbé une grande part de notre temps, la présente rubrique se bornera à résumer l'activité de la société au cours de l'année 1958 et à rappeler à ses membres certains mots d'ordre.

Le 31 mars 1958, la STIO adressait à tous ses membres une lettre circulaire leur rappelant qu'à la suite de la formation de la STIC (société nationale), l'Association technologique de langue française d'Ottawa avait jugé bon de modifier son nom et de transformer sa charte de manière à s'affilier, en temps utile, à la Société des traducteurs et interprètes du Canada. Si le nom est modifié, il reste encore à mener à bonne fin les démarches nécessaires à la modification de la charte provinciale d'Ontario, et à l'affiliation à la STIC, démarches qui atteindront leur but cette année, nous l'espérons. Par la même occasion, cette lettre circulaire du 31 mars 1958 rappelait aux membres de la STIO qu'afin d'appuyer à fond le *Journal des Traducteurs*, le conseil de direction avait décidé de renoncer désormais à la publication du *Bulletin de l'Association techno-*